## **INTERPELLATION**

## Il faut sauver le soldat Seyon

Le 19 décembre dernier, le Conseil d'Etat présentait son rapport <u>22.043 Qualité des eaux du Canton de Neuchâtel</u>. Comme l'indiquait ArcInfo, le Seyon est la rivière neuchâteloise le plus dégradée ; la qualité de ses eaux est qualifiée de médiocre à mauvaise, raison pour laquelle Johannes Rösti, chef de l'Office de viticulture et d'agroécologie, annonce la création d'une task force spécial Seyon.

Le 5 novembre 2018, le Conseil général acceptait à l'unanimité le plan général d'évacuation des eaux du Seyon Amont assorti d'un plan d'action et de fiches de mesures. Ce dernier est structuré en « paquets de mesures » : Paquet 1, 16 mesures d'urgence ; Paquet 2, 51 mesures sur le réseau primaire et Paquet 3, 152 mesures sur le réseau secondaire. Le paquet 1 comprend des mesures à réaliser à court terme (1 an), avec un très bon rapport coût-efficacité, notamment la suppression ou la modification d'ouvrages de déversement non fonctionnels (7 cas) et la recherche de faux raccordements (6 cas). Le paquet 2 devrait être réalisé de 2019 à 2029. Il s'agit par exemple de la construction d'un bassin d'eau pluviale avant la STEP. Le paquet 3 doit permettre d'agir sur le réseau secondaire avec des améliorations progressives au gré des opportunités. Il s'agit par exemple de mise en séparatif ou encore de suppression de déversoirs associés.

Le bureau d'ingénieurs mandaté par la commune indique que les mesures urgentes sont des « mesures correctives peu coûteuses qui mènent à un état *actuel corrigé* » et précise qu'« il est recommandé à la commune de Val-de-Ruz d'effectuer le 2ème paquet de mesures avec une priorité élevée, pour mettre en place le « concept réseau primaire », le plus rapidement possible.

Aussi, notre groupe pose les questions suivantes au Conseil communal et émet le souhait de recevoir une réponse écrite.

- Où en est la réalisation des mesures du paquet 1 par types de mesure (suppression/modification d'ouvrages inutiles, recherche de faux raccordements, etc.) ?
- Où en est la planification, respectivement l'exécution, des mesures du paquet 2?
- Quelles sont les mesures du paquet 3 qui ont déjà pu être mises en place en fonction des occasions ? Quelle est la planification prévue ?
- Quelles relations entretient-il avec les autorités cantonales concernant la mise en œuvre de ces mesures ?

Au nom du groupe VVL, Nicolas Comment